

Comme chacun sait :

**« les promesses n'engagent que ceux qui y croient »**

Alors que la décision unilatérale prise par la direction d'ORANGE le 6 avril 2020 et imposant la prise de 6 RTT était une contrepartie au maintien de notre rémunération, Stéphane Richard se dédit.

**Premièrement**, « Orange maintiendra la rémunération de ses salariés car je ne veux pas que cette crise affecte votre pouvoir d'achat et entame votre motivation. »

**Deuxièmement**, « contrairement à beaucoup de grandes entreprises et à certains de nos concurrents sur le marché français, **Orange SA et les filiales que nous détenons à 100% n'auront pas recours au dispositif d'activité partielle, plus connu sous le nom de chômage partiel ou technique.** »



Comment ORANGE surfe sur la vague COVID pour faire des économies de bouts de chandelle sur le dos des conseillers client en boutique !!! Quelle ironie du sort, sachant qu'Orange transforme les « petites » boutiques en GDT, et ferme près de 130 boutiques des Centres Commerciaux de plus de 20000 m2. Le rationnel ne paie pas tout le temps, cherchez la cohérence !!

Orange décrète de baisser la rémunération des conseillers-ères clients en supprimant la PVC pour ceux ou celles qui ne feraient pas d'entraide dans les boutiques restées ouvertes.

Alors même qu'il n'y a aucune garantie sur les conditions et les possibilités d'accueil dans les agences restées ouvertes ; que penser d'un volontariat où seraient privilégiés les salariés ayant le plus court trajet entre leur domicile et la boutique d'entraide ?

Toutes les boutiques, loin s'en faut, ne sont pas en capacité d'accueillir des renforts, de par leur taille, leur clientèle absente. Cela peut même inciter à vouloir augmenter le business et ne pas respecter le capacitaire et les gestes barrières.

Sud est révolté de cette inégalité de traitement et de la pingrerie de l'entreprise. Alors qu'Orange avait maintenu la moyenne des PVC lors du premier confinement, se vantant qui plus est, de n'avoir pas eu recours au chômage partiel, un nouveau pas dans l'indécence est franchi.

Finalement Orange aurait dû faire appel au dispositif de chômage partiel !!! Les salarié-es, ainsi évincé-es, auraient sans doute moins perdu sur le salaire puisque la moyenne des 12 derniers mois de leur PVC aurait servi au calcul de l'indemnité compensatrice.

Ou mieux encore les salarié-es devraient se mettre en arrêt maladie puisque la Prévoyance prend en charge la totalité de leur salaire !!!



**Pour Sud cela suffit !!**

Alors que des milliers de petites entreprises, d'artisans, pris à la gorge, licencient ou mettent la clé sous la porte, Orange, doit assumer son statut de pensionnaire du CAC40 et se comporter en entreprise sociale et responsable.

**RIEN N'EST SOLITAIRE, TOUT EST SOLIDAIRE**